

Besançon, lundi 7 septembre

à

Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon,
Copie à monsieur l'IA-IPR de Lettres, Jean-Luc Bertolin

Objet : visioconférence d'harmonisation E.A.F. du 03 juillet 2026

Monsieur le Recteur,

Lors de la visioconférence d'harmonisation des épreuves d'E.A.F qui s'est tenue le mardi 03 juillet à 10 heures et qui réunissait toutes les correctrices et tous les correcteurs, Monsieur l'IA-IPR de Lettres a tenu en préambule, à l'égard des professeur-es de français en arrêt de travail sur la période des examens, des propos qui ne sont ni acceptables ni entendables.

Si nous ne nions pas l'importance du travail que l'inspection de Lettres a dû accomplir durant toute la période des examens pour s'assurer du bon déroulement des épreuves et les difficultés auxquelles elle a pu, ainsi que les services de la DEC, être confrontée pour remplacer des collègues en arrêt de travail afin que toutes les candidat-es puissent passer leurs épreuves, nous ne pouvons accepter qu'un inspecteur « s'interroge » sur des arrêts de travail légalement prescrits, qui plus est en prenant à témoin la profession de cet état de fait. De nombreux-ses collègues se sont grandement ému-es voire indigné-es, soit dans le chat soit en prenant la parole, de ces propos.

Le SNES-FSU tient à rappeler, chaque fois que c'est nécessaire, que les personnels « ne se mettent pas en arrêt », mais qu'elles et ils y sont placé-es. Un médecin ne prescrit pas un arrêt de travail par complaisance mais bien parce qu'un examen médical approfondi l'y a conduit et donc qu'un-e enseignant-e n'est plus en état physique, psychique d'assurer ses missions, l'arrêt de travail ayant pour but de préserver la santé de l'agent et d'empêcher qu'elle ne se dégrade davantage. Et ce n'est ni à la profession ni à l'inspection de remettre en cause la légitimité des

décisions prises. Les interrogations, si tant est qu'il y en ait, sont donc à formuler auprès de l'ordre des médecins, seule autorité compétente

Ce qui doit « interroger », ce sont plutôt les raisons qui conduisent un professionnel de santé à prescrire un arrêt de travail. Depuis de nombreuses années, la charge de travail des professeur·es de Lettres au lycée est documentée, et les alertes nombreuses, notamment dans les instances de santé au travail : programme de baccalauréat tournant, réduction des moyens (demi-groupes, AP classes à examen à 35 élèves), services avec plus de classes et d'heures supplémentaires, coordination sans moyens ni rémunération pour la spécialité HLP... Aussi, les conditions éprouvantes dans lesquelles les professeur·es de Lettres ont terminé l'année scolaire (convocation pour certain·es à des surveillances de bac alors que le BO du 22 septembre 2022 les en dispensait, analyse des nombreux descriptifs, correction des copies...) et ont fait passer les épreuves (canicule durant les dix demi-journées d'oral) expliquent plus sûrement la prescription d'arrêts de travail, arrêts pour lesquels nous n'avons cependant aucun chiffre.

Ainsi, le SNES-FSU alerte d'emblée sur le cadrage des épreuves de l'E.A.F pour la session 2027 : l'organisation prévue a de quoi nous inquiéter fortement et faire craindre pour la santé des professeur·es de Lettres convoqué·es aux examens, les oraux devant durer jusqu'au 09 juillet, soit un mois d'examen en continu.

Enfin, après avoir pointé du doigt les collègues en arrêt de travail, devant cette assemblée, est-il acceptable de qualifier « d'exceptionnel·les » les enseignant·es ayant accepté des missions d'examen supplémentaires, alors que tous les autres correcteurs et correctrices des épreuves de français, eu égard à la charge de travail très importante, n'ont pas démérité.

Les professeur·es de Lettres ont besoin de vraies réponses à leur souffrance professionnelle. Dans ce contexte largement connu, ces méthodes ne sont-elles pas plutôt, et à rebours de l'objectif recherché, de nature à générer de la souffrance au travail ?

Nous vous prions de bien vouloir agréer, monsieur le Recteur, l'expression de nos meilleures salutations syndicales.

Pour le bureau académique du SNES-FSU,
Stéphane Grégoire